



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 18 septembre 2025
Séance du 24 septembre 2025

Sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Maire
Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER
Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 7

Présents : Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Olivier LAUGEL,
Noémie LAUGEL, Guy LUTZ, Gaëlle LENGENFELDER
Absents excusés : Julien BURY donne pouvoir à Guy LUTZ, Barbara NUSS
Absents : Monique DEBUS, Alain LAUGEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du Procès-verbal du 03 juin 2025
- 3) Travaux réaménagement traverse de Scherlenheim –
contractualisation d'un prêt relai
- 4) Divers

Election du secrétaire : Pierre LENGENFELDER
Approbation du PV du 14 avril 2025 – adopté à l'unanimité
Approbation du PV du 03 juin 2025 – adopté à l'unanimité

1/ 7.3 Emprunt

**Travaux de réaménagement de traverse de Scherlenheim carrefour Nord
contractualisation d'un crédit relai**

DCM15-2025

Par délibération DCM06-2025 en date du 03 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif confié à **EMCH BERGER** pour les travaux de réaménagement de la traverse de Scherlenheim carrefour Nord.

Par délibération DCM12-2025 en date du 06 juin 2025, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux à l'entreprise HERRMANN TP pour un montant de **229 937€ HT**.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à compter du 13 octobre 2025 jusqu'au 12 décembre 2025.

Toutes les subventions n'ayant pas encore été notifiées à ce jour et leur versement se faisant en fin de travaux, Mme le Maire propose de faire appel à un organisme de crédit pour permettre le financement des travaux en attendant l'encaissement des subventions attendues.

Une consultation pour deux types de financement (ligne de trésorerie ou crédit relai) a été effectuée auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de la Caisse d'Épargne pour un prêt relais à hauteur de **200 000€** d'une durée de **3 ans** au taux fixe de **3.22%**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt relais s'y afférent.

Adopté à l'unanimité
